



Règlement du Trophée Essonne Jeunes découverte

Version 1







Saison

2017-2018

Article 1 – Organisation générale

1.1 Préambule



Le Trophée Essonne Jeunes (TEJ) découverte est organisé par le Comité départemental de l'Essonne. C'est une compétition officielle de type PromoBad ouverte aux joueurs et joueuses **NC (non compétiteur) ou classés P12**, dans les 6 catégories suivantes :

-  Minibad, seront inscrits dans le tableau Poussin(e)s (nés en 2010 et après).
-  Poussins nés en 2009 et 2008
-  Benjamins nés en 2007 et 2006
-  Minimes nés en 2005 et 2004
-  Cadets nés en 2003 et 2002
-  Juniors nés en 2001 et 2000 seulement si le gymnase contient 7 terrains minimum.

Tous ces joueurs doivent être licenciés en Essonne.

1.2 Tableaux

Le Trophée Essonne Jeunes découverte se joue en :




-  Simple Homme
-  Simple Dame

1.3 Règlements

Le règlement du Trophée Essonne Jeunes découverte s'appuie sur ce règlement et sur le règlement Général des Compétitions. En cas de circonstance exceptionnelle non prise en compte par ces deux règlements, la commission jeune départementale sera seule décisionnaire.


1.4 Rôle de la commission Départementale Jeunes


La commission départementale Jeunes (CDJ) est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :


-  Etablit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
-  Applique le règlement et prononce les sanctions
-  Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

Article 2 – Calendrier

Les Trophées Essonne Jeunes découverte se jouent sur les mêmes journées que le circuit des TEJ en simple. Les dates retenues sont donc :

 Journée 1 : Dimanche 3 décembre 2017




 Journée 2 : Dimanche 21 janvier 2018

 Journée 3 : Dimanche 8 avril 2018

Article 3 – Inscriptions

3.1 Conditions administratives

Pour inscrire des Jeunes sur le Trophée Essonne Jeunes découverte, un club doit :

-  Etre affilié :
 - A la FFBaD
 - A la LIFB
 - Au Comité Départemental 91
-  Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
-  Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente

3.2 Conditions sportives

L'inscription d'un joueur sur le TEJ découverte se fait via le responsable jeunes du club.

Pour un joueur non compétiteur (NC) ou classé P12, le responsable jeune du club peut donc l'inscrire soit sur le TEJ découverte soit sur le circuit des TEJ.

Un jeune est automatiquement inscrit dans sa catégorie d'âge.



Le surclassement en catégorie supérieure n'est pas autorisé.

3.3 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont gratuits.




3.4 Date limite d'inscription

Les inscriptions doivent être adressées :


-  Au siège du comité départemental de badminton de l'Essonne (maison des comités sportifs - boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecey) ou par courriel à lise.deneuille@badmintonessonne.org
-  La date limite d'inscription est 4 semaines minimum avant la date de la compétition, aucun retard ne sera accepté.

Article 4 – Organisation

4.1 Lieu / horaires


-  Le TEJ découverte se déroule dans un gymnase du département de l'Essonne
-  Dans la mesure du possible, un TEJ découverte sera organisé dans le Sud de l'Essonne, un deuxième dans le Nord Est et un troisième dans le Nord Ouest.
-  Pour chaque catégorie d'âge, la compétition se déroule le dimanche sur un créneau de 3h maximum.


4.2 Déroulement

-  Le système de compétition retenu est celui appelé : système en ronde suisse en 1 seul set de 21 points dont voici l'explication :

- 1^{er} tour : tirage au sort intégral des joueurs pour jouer leur premier match. A l'issue de ce premier tour, on obtient des joueurs qui ont perdu leur match et des joueurs qui ont gagné leur match. S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 1^{er} tour acquiert une victoire.
- 2^{ème} tour : Un joueur qui a une victoire rencontre un joueur avec une victoire également, et un joueur qui a 0 victoire rencontre un joueur avec 0 victoire. S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 2^{ème} tour acquiert une victoire.
- 3^{ème} tour : il y a des joueurs avec 2, 1 et 0 victoires. Pour chaque tour, un joueur qui a X victoire joue un autre joueur qui a également X victoire, sauf s'ils se sont déjà rencontrés ou si le nombre de joueurs avec X victoires est impair.
- Si le gymnase contient au minimum 5 terrains, les joueurs jouent 4 matchs, soit 4 tours sur un créneau de 3h.
- Si le gymnase contient 4 terrains, les joueurs jouent 3 matchs, soit 3 tours sur un créneau de 3h.

- Si le gymnase contient au minimum 7 terrains, les joueurs jouent 4 matchs, soit 4 tours sur un créneau de 3h et les joueurs de la catégorie junior pourront s'inscrire. Cette information sera précisée au moment de l'ouverture des inscriptions pour chaque journée.

 Pour chaque catégorie d'âge le nombre maximum de joueur par tableau est fixé à 16.

 Si dans une catégorie d'âge, les inscriptions dépassent 16 participants, un deuxième tableau sera ouvert.




4.3 Remontée des résultats dans Poona

Les résultats des joueurs seront remontés dans poona pour alimenter leur moyenne.

Article 4 – Dimension des terrains




4.1 Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors

Terrain de jeu pour les benjamin(e)s, minime(tte)s, cadet(te)s :

-  Hauteur Filet : 1.5224 au milieu du filet et 1.55 sur les poteaux
-  Couloirs de simples
-  Ligne de fond : dernière ligne.

4.2 Poussins

Terrain de jeu pour les poussin(e)s :

-  Hauteur Filet : 1.40
-  Couloirs de simples
-  Ligne de fond : Avant dernière ligne de fond, couloir de fond non autorisé.

Article 5 – Forfaits et justifications

Les joueurs inscrits sur une journée de compétition sont dans l'obligation de participer du début jusqu'à la fin, ceci dans le but de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition mais aussi par respect pour les adversaires.

Aucune justification ne sera demandée et donc aucune sanction ne sera appliquée aux joueurs absents sur les TEJ découverte.

Article 6 – Tenue

Sur les TEJ découverte, il est conseillé aux joueurs de porter une tenue de badminton correcte. On entend par « tenue de badminton » une tenue de sport composée de :

- Un short ou une jupe pour les filles
- Un T-shirt à manche courte
- Des chaussures propres d'intérieur

Les pantalons, les bermudas et les pantacourts sont déconseillés, tout comme les casquettes et bandana.

Article 7 – Pointage

Les joueurs doivent se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée, 30 minutes avant leur premier match.

Si un joueur doit quitter le gymnase entre deux matches, il doit demander l'autorisation à la table de marque, seul celle-ci autorisera ou non le départ.




Article 8 – Volants

Le Comité Départemental fournit les volants plastique tout au long de la compétition.




Deux joueurs pourront jouer avec un volant en plume, si et seulement si les deux joueurs sont d'accord. Dans ce cas, les volants en plumes seront fournis par les joueurs.

Article 9 – Table de marque

IMPORTANT : La table de marque du TEJ découverte devra obligatoirement être tenue par une personne titulaire du **SOC** (SOC Validé).



-  Les personnes titulaires du SOC Validé sont enregistrées dans Poona, ce sera donc Poona qui fera foi.
-  Les clubs organisateurs devront proposer un SOC, ou demander assistance au comité si aucun SOC disponible. Dans la mesure du possible, le comité essaiera de nommer un SOC sur cette compétition.
-  La personne titulaire du SOC pourra appartenir au club recevant la manifestation mais pourra aussi appartenir à un autre club.









-  La personne SOC devra être présente du début à la fin de la compétition.
-  Si aucun SOC n'est présent sur le site, la compétition n'aura pas lieu.
-  Afin de remercier les SOC de leur participation lors de ces journées ayant pour but le développement du badminton chez les jeunes, un défraiement est mis en place par le comité départemental.

Article 10 – Clubs recevant les compétitions

Pour les clubs recevant cette compétition :

-  Avoir au minimum deux bénévoles présents tout au long de la journée pour gérer l'activité de la table de marque.
-  Prendre quelques photos de la compétition que le club enverra ensuite au Comité à lise.deneuille@badmintonessonne.org

Les clubs recevant les compétitions auront à leur charge :

-  L'installation de la salle avec les terrains de badminton numérotés
-  Les fournitures administratives liées à la compétition : papier, stylos, scotchs ...
-  La présence d'une sono et micro
-  Rallonge
-  Une plaquette avec stylo sur chaque terrain pour que les joueurs saisissent leurs résultats à la fin des matches.
-  Une trousse de secours